



ATELIER DE RESTITUTION DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Lomé, le 19 Juillet 2017 – Le ministre des Postes et de l'Economie Numérique a présidé l'atelier de restitution de l'étude portant sur le développement d'une stratégie en haut-débit et l'appui à son élaboration dans le cadre de la mise en place d'un schéma d'aménagement numérique du territoire national.

Cette étude menée dans le cadre du projet WARCIP-Togo par le Cabinet IDATE, s'inscrit dans la vision du Togo de faire des Technologies de l'Information et de la Communication, un vecteur clé de son développement socio-économique. Elle a duré six (06) mois et avait essentiellement pour missions de définir une stratégie nationale de déploiement du haut et du très haut-débit avec un plan d'action opérationnel, d'élaborer un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) du territoire destiné à servir de référentiel au Gouvernement et aux investisseurs privés et enfin, d'accompagner la mise en place d'un système d'information géographique.

Le schéma proposé par le Cabinet IDATE est subdivisé en cinq (5) axes dont le premier est orienté sur les mesures juridiques et réglementaires à adopter dans le cadre de la mise en œuvre du SDAN.

Le deuxième, présente les conditions devant faciliter la gestion et le suivi des déploiements télécoms par l'administration Togolaise. Il introduit la création d'un Guichet Unique National qui aura pour mission de coordonner tous les travaux et démarches.

Le troisième axe propose des mesures concrètes qui permettront de doter le Togo d'infrastructures de transport et d'accès permettant de favoriser l'accès au haut-débit au plus grand nombre de personnes. Parmi ces mesures, notons l'extension du réseau E-gouv à l'ensemble du territoire togolais. Pour rappel le réseau de fibre optique E-Gouv assure l'accès à l'internet haut-débit de 560 bâtiments administratifs. Sont également à souligner les propositions concernant la construction de boucles métropolitaines dans toutes les capitales de province, l'équipement en 4G des stations de base par les opérateurs, la mise en œuvre d'une bande de fréquences dédiée pour la 4G fixe et l'appui des solutions satellites ou encore la facilitation du déploiement du FTTH.

L'axe suivant précise l'importance de la formation aux compétences nécessaires pour dynamiser le secteur de l'économie numérique au Togo, en particulier pour le déploiement des infrastructures de réseau et pour le développement de services et d'applications permettant de favoriser les usages.

Le dernier axe encourage la sensibilisation afin de stimuler l'intérêt des entreprises et du grand public pour les services numériques.

Pour réaliser ce document stratégique et opérationnel qui fixe les axes prioritaires du développement du haut et très haut débit, le Cabinet IDATE a rencontré 32 acteurs publics et privés intervenant à un niveau ou à un autre dans l'économie numérique au Togo. Ces entretiens ont également permis de faire un état des lieux des réseaux et services de communication électronique du pays et la cartographie de l'ensemble des données collectées. A l'issue de la présentation des opportunités offertes par le traitement des données collectées, le Ministre des Postes et de l'Economie Numérique a exprimé sa volonté de « Renforcer l'accès à l'information, d'assurer sa diffusion et de synchroniser les actions de l'administration ».

Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) proposé entend renforcer la stratégie mise en œuvre par le Ministère au titre de laquelle il est notamment à rappeler l'attribution en juin dernier de deux licences de fournisseurs d'accès internet au Groupe Vivendi Africa Togo (GVA Togo) et à la société TEOLIS SA ainsi que l'inauguration du point d'échange internet (IXP). Ainsi, les consommateurs togolais pourront ainsi avoir le choix entre davantage de fournisseurs de service Internet et bénéficier d'une nette amélioration de la qualité de service de l'internet. Grace à l'IXP, les fournisseurs d'accès internet (FAI), pourront quant à eux s'interconnecter directement les uns aux autres, en un même endroit, et d'échanger du trafic internet entre leurs réseaux assurant la gestion des échanges locaux au niveau national, sans transit par l'international.

Ces actions menées par le Ministère s'inscrivent directement dans la démarche en faveur de l'aménagement numérique du territoire togolais.

Contact presse : Delali KUDAWOO ; delali.kudawoo@numerique.gouv.tg

Le Ministère des Postes et de l'Economie Numérique définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines des postes et de l'économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de l'émergence du secteur de l'économie numérique.

Depuis 2010, Cina LAWSON occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l'Economie Numérique.